



Taux d'intérêt commercial de référence (TICR) pour les aéronefs civils

- 1 L'Appendice III de l'Accord sectoriel sur les crédits à l'exportation d'aéronefs civils (ASU) détermine les taux d'intérêt minimums qui s'appliquent au soutien financier public pour les crédits à l'exportation d'aéronefs civils.
- 2 Les TICR sont fixés le 15 de chaque mois, les taux du mois précédent sont dans la deuxième colonne.

Devise du pays	devise	Maturité des obligations	Durée de Crédit	15-12-2023	15-11-2023
				14-01-2024	14-12-2023
Yen japonais	JPY	TB-5	≤ 9 ans	1.56	1.55
		TB-7	> 9 ans à ≤ 12 ans	1.74	1.75
		TB-9	> 12 ans à ≤ 15 ans	1.94	1.95
Livre sterling	GBP	TB-5	≤ 9 ans	5.32	5.61
		TB-7	> 9 ans à ≤ 12 ans	5.37	5.67
		TB-9	> 12 ans à ≤ 15 ans	5.44	5.73
Dollar américain	USD	TB-5	≤ 9 ans	5.69	5.97
		TB-7	> 9 ans à ≤ 12 ans	5.73	6.02
		TB-9	> 12 ans à ≤ 15 ans	5.72	6.00
Euro	EUR	TB-5	≤ 9 ans	3.76	3.98
		TB-7	> 9 ans à ≤ 12 ans	3.78	4.01
		TB-9	> 12 ans à ≤ 15 ans	3.84	4.07

Organisation de Coopération et de Développement Économiques, 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France
Tél. (33) 1 45 24 82 00 - Internet: www.oecd.org

Demandes générales : Tél. (33) 1 45 24 89 11 • Adresse électronique : export-credits@oecd.org